



Jeudi 10 août 2017

## Incendie à la Mérindole entre Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer : point de situation à 21H15 CP n°2

---

Un incendie s'est déclaré à la Mérindole dans les Bouches-du-Rhône, ce jour à 18h25, entre la commune de Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer, 44 hectares ont été parcourus par le feu. Monsieur Yves ROUSSET, Préfet des Bouches-du-Rhône délégué pour l'égalité des chances a activé une cellule de suivi en préfecture.

### 1 | Point de situation à 21H15

- En raison des conditions météorologiques (fort mistral), le dispositif sur le terrain est maintenu afin de fixer définitivement le feu et d'éviter une reprise, (250 pompiers sont sur place avec 10 groupes d'intervention feux de forêts).
- Des moyens aériens importants ont été mobilisés : 9 canadairs, 1 dash, 2 trackers et 2 hélicoptères bombardiers d'eau.
- Les habitants et les campeurs, qui avaient décidé de quitter les lieux, ont pu regagner leur domicile ou leur lieu de villégiature.
- La D50 et la D50B restent coupées, dans les deux sens (Port de Bouc – Saint-Mitre).
- Au vu de la situation, la cellule de suivi en préfecture a été levée.

### 2 | Évolution prévue et enjeux

Tous les moyens sont mis en œuvre pour endiguer définitivement la propagation du feu, qui reste sous surveillance. Aucune habitation n'a été touchée et aucune ne se trouve en situation de l'être. Cependant le vent fort et l'état de la végétation nécessitent une vigilance accrue durant la nuit, ce qui justifie le maintien d'une présence massive des moyens humains et matériels.

Le vent va se renforcer dans la nuit et demain.

### 3 | Consignes de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :



- Éviter la zone d’opérations
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l’accès des pompiers ;
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l’extérieur, les éloigner si possible du bâtiment ou les plonger dans une piscine ;
- Pour éviter une explosion :
  - Rentrer dans le bâtiment le plus proche, un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri ;
  - Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter de provoquer des appels d’air ;
  - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d’air (aérations, cheminées, etc.). Arrêter la ventilation, la fumée arrive avant le feu ;
  - Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger ;
- Ne jamais s’approcher à pied ou en voiture d’un feu de forêt ;
- Rentrer les tuyaux d’arrosage, ils serviront après le passage de l’incendie ;
- Garder son calme, les services de secours arrivent.

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <https://twitter.com/prefet13>